

COMITE DEPARTEMENTAL D'EXPERTISE DE L'AUDE

25 novembre 2022



- Sécheresse 2022 : pertes sur fourrages;
- Questions diverses



Service Economie Agricole
et Développement Rural (SEADR)

SECHERESSE 2022

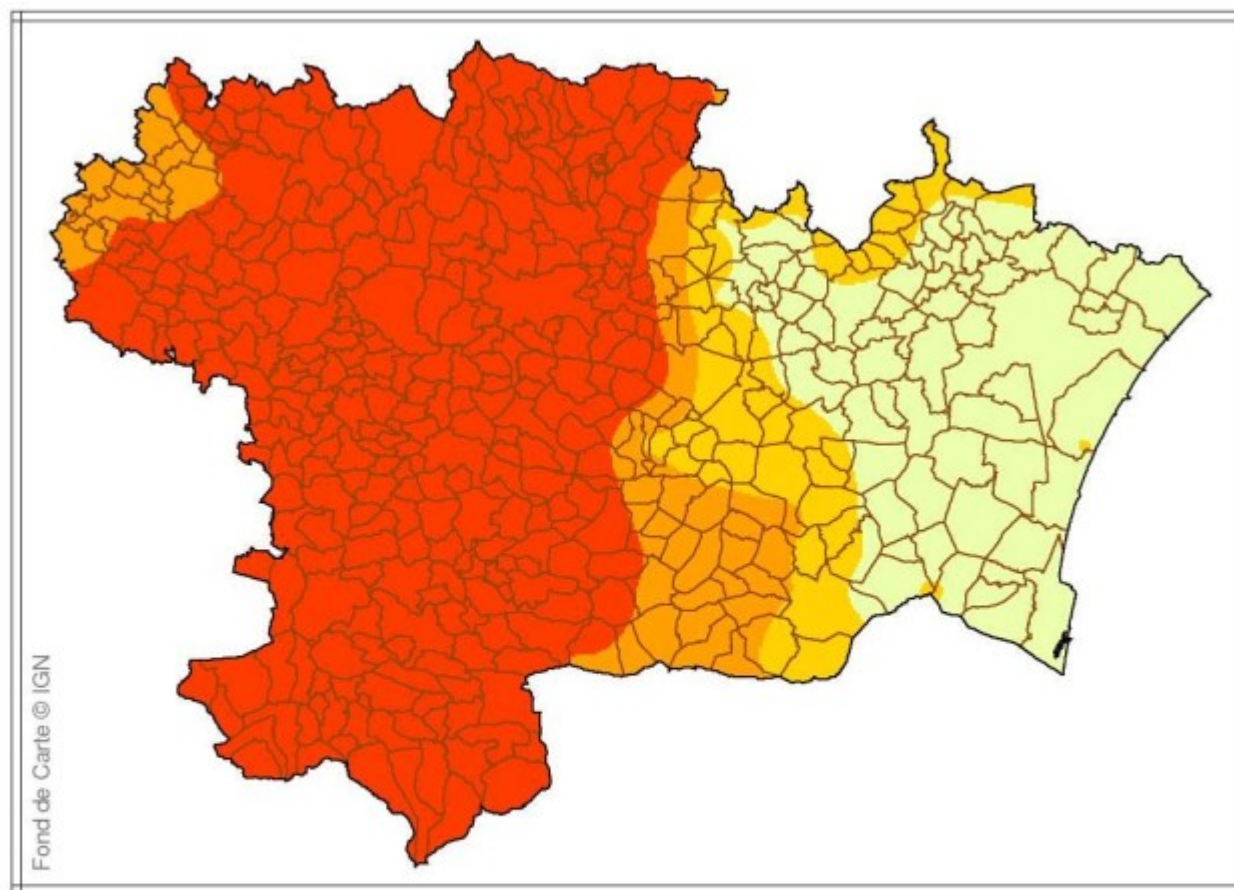
Perte de récoltes fourrages

- 18 octobre : étude en CNGRA sur base données nationales ;
- 11 départements reconnus avec taux de perte provisoire pour paiement d'avances ;
- Fourniture des données météo et indicateurs de pousse d'herbe par ministère ;
- Du 8 au 10 novembre : missions d'enquête ;
- 10 au 20 novembre : , réalisation des bilans fourragers ;
- Dernière quinzaine novembre : élaboration des rapports et estimations de dommages ;
- Transmission de la demande de reconnaissance : 1^{er} décembre
- Examen des dossiers par CNGRA du 18 janvier 2023

CARTOGRAPHIE DE DONNEES MENSUELLES SIM2

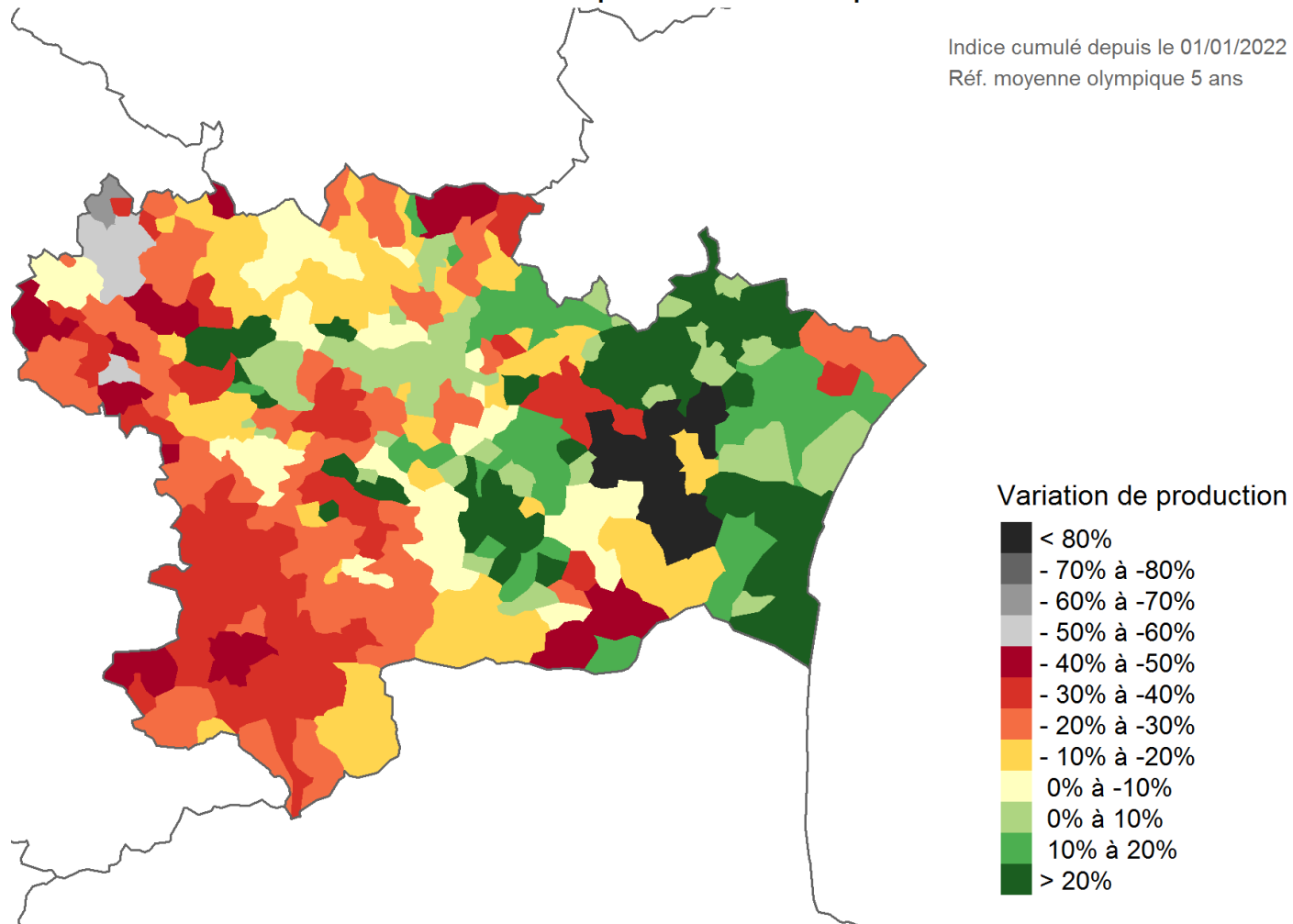
indicateur sécheresse d'humidité des sols sur 3 mois (SSWI)

de Juin à Août 2022



Pertes de production des prairies au 31 octobre 2022

Indice cumulé depuis le 01/01/2022
Réf. moyenne olympique 5 ans



AIRBUS

"contient des informations © Airbus DS, tous droits réservés"

PRAIRIES

Indicateurs de rendement ISOP au 20 octobre 2022 par région fourragère (RF) pour les prairies permanentes et temporaires

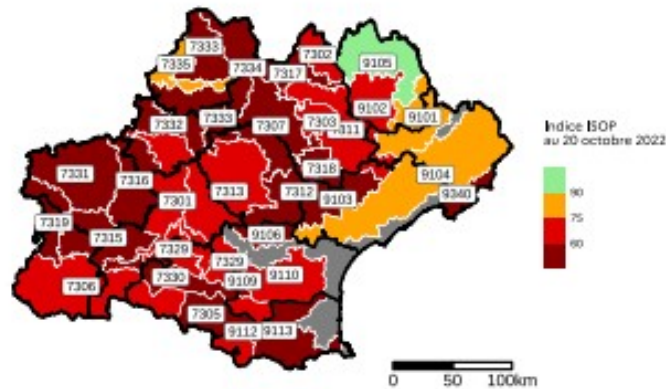


Figure 1: Carthographie des indicateurs de rendement calculés par le modèle ISOP pour les prairies permanentes d'Occitanie

La légende des graphiques et cartes présentant des ratios de pousse cumulée par rapport à une valeur de référence correspond aux classes suivantes :

-  Absence de données
-  Déficit important : 75 % et moins ;
-  Déficit faible : de plus de 75 % à 90 % ;
-  Normale : de plus de 90 % à 110 % ;
-  Excédent : plus de 110 %.

PRAIRIES

Indicateurs de rendement ISOP au 20 octobre 2022 par
région fourragère (RF) pour les prairies permanentes et
temporaires

Par petite région agricole (PRA) région fourragère, les déficits de rendement observés dans l'Aude par rapport à la même date sur période de référence 1989-2018 sont les suivants :

9106 Montagne noire : déficit de 43 % (et 41 % sur prairie temporaire)

9109 Zone pyrénéenne : déficit de 42 %

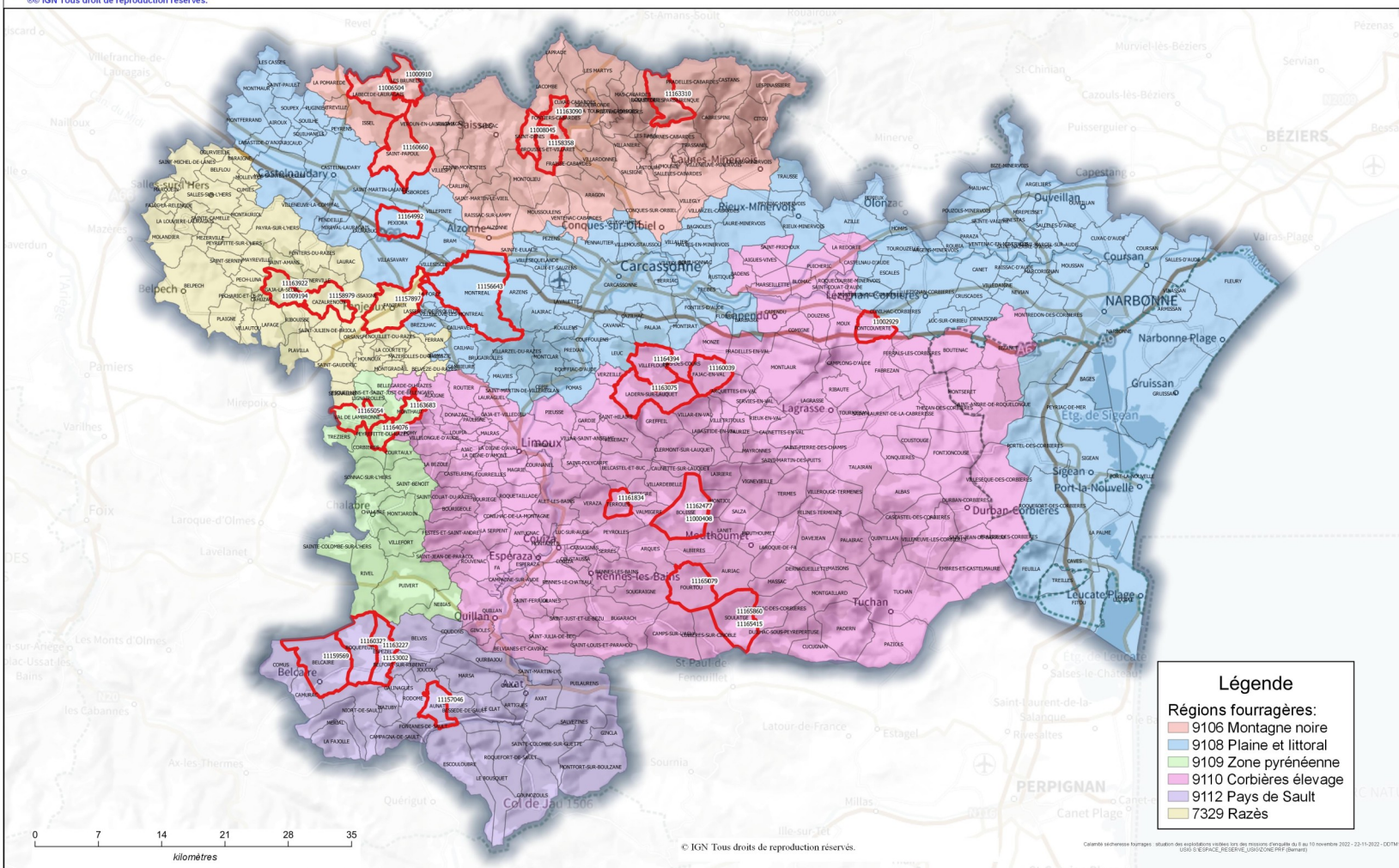
9112 Pays de Sault : déficit de 36 %

9110 Région viticole Corbières : déficit de 27 %

7329 Razes (cf tableau Isop Ariège) : déficit de 37 % (et 41 % sur prairie temporaire)

8108 Plaine et littoral : absence de données

CALAMITÉ SÉCHERESSE FOURRAGES : SITUATION DES EXPLOITATIONS VISITÉES LORS DES MISSIONS D'ENQUÊTE DU 8 AU 10 NOVEMBRE 2022



30 exploitants enquêtés, 30 bilans fourragers

SECHERESSE 2022 : modalités de reconnaissance

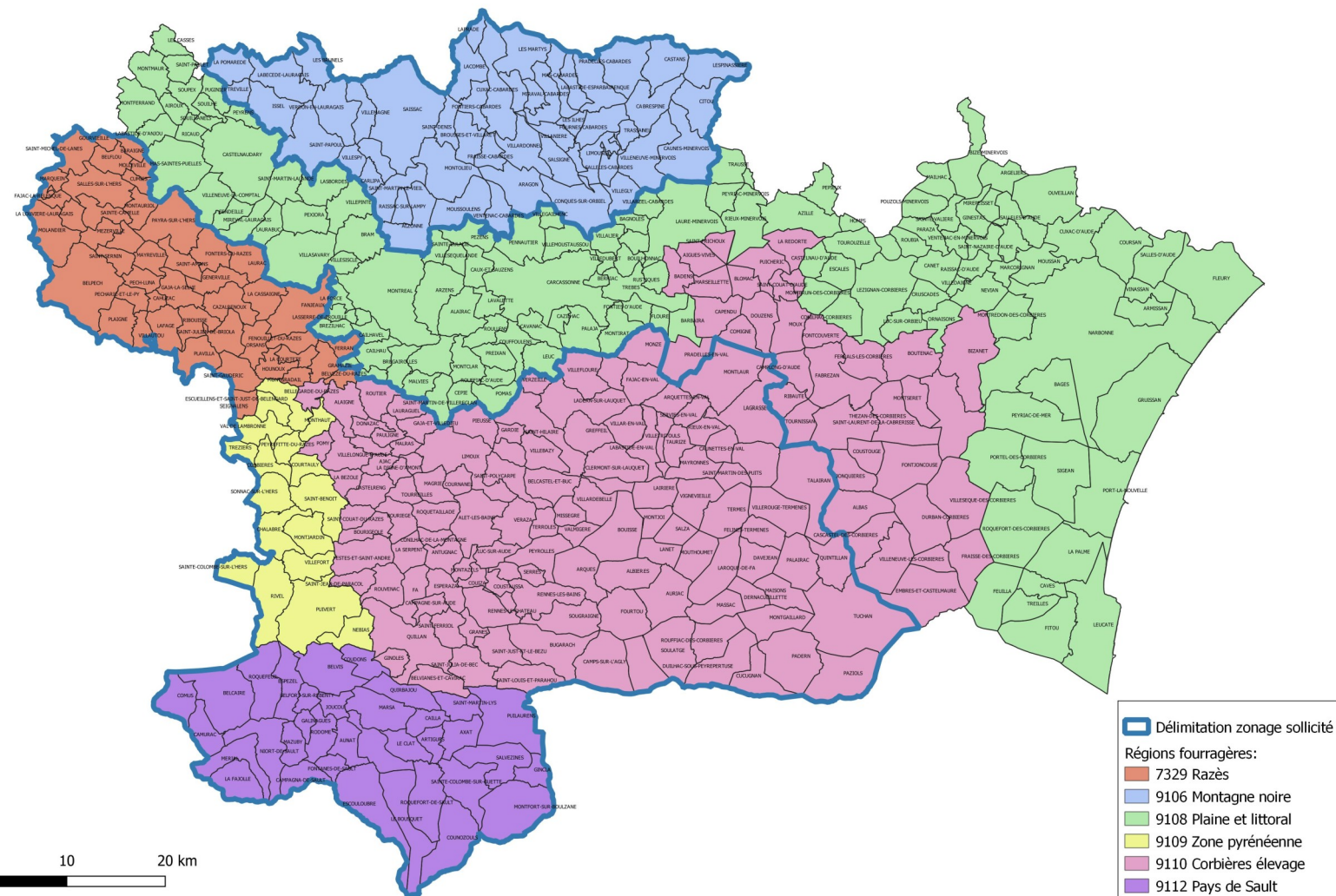
- Bilans fourragers : recueil des données exploitations, détermination des taux de pertes ;
- Croisement données enquête, cartes ministère et ISOP ;
- Estimation des taux de pertes et des déficits en UF/EVL * par régions fourragères
 - * UF : unité fourragère (énergie/kg aliment)
 - * EVL : équivalent vache laitière, uniquement herbivores
- Obligation d'un déficit UF/EVL d'au moins 900 ;
- Montant dommages calculé par UF (arrêté 17/09/2010) :
 - 0,11 € en zone plaine
 - 0,12 € en zone défavorisée
 - 0,14 € en zone montagne

SECHERESSE 2022 : bilan déficits fourragers

Zone fourragère	Perte UF/EVL	% Taux de pertes	Montant dommages en €	Montant indemnisation en €
Montagne noire	1 031	40-43	1 092 347	305 857
Plaine et littoral	674			
Razès	1 008	37-40	558 360	156 341
Zone pyrénéenne	1 717	42	428 440	119 960
Pays de Sault	916	36-42	725 500	203 145
Corbières élevage	1 127	33-37	1 401 417	392 400
TOTAL			4 206 000	1 177 710

SECHERESSE 2022

Sècheresse fouragère juin à octobre 2022
Carte des communes demandées à la reconnaissance calamités agricoles



SECHERESSE FOURRAGES 2017 : RAPPEL

- 2 zones concernées : Montagne noire et Pays de Sault ;
- Indemnisation accordée 654 6143 € ;
- 106 dossiers ;
- 45 payés (132 974 €) ;
- 61 rejets (taux recevabilité inf à 13 %, dont 25 entre 11 et 13)